

Diaporama de la CME du 11 juin 2024

En introduction à cette séance, dans le contexte politique créé par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée le 9 juin, le président de la CME a rappelé l'attachement sans faille de la communauté médicale aux principes et valeurs humanistes du service public hospitalier et leur incompatibilité avec toute forme de discrimination, de rejet ou d'intolérance.

1. Informations du président

- La CME a accueilli **M^{me} Marine LOTY**, vice-présidente du syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP), qui siègera dans le collège des internes en remplacement de M. Emmanuel HAY.
- La CME a pris connaissance du [rapport d'activité 2023 de l'AP-HP](#).
- Le directeur général a confirmé un bilan encourageant sur les cinq premiers mois de 2024 en matière de **recrutement et de fidélisation** des personnels infirmiers (+ 324 équivalents temps plein [ÉTP] en avril 2024 par rapport à avril 2023, signature de 979 contrats d'allocations d'études [CAE] en juin 2024, soit + 200 par rapport à juin 2023). Les autres métiers en tension (manipulateurs et infirmiers et infirmières de bloc opératoire, notamment) restent cependant en difficulté. Le nombre de lits ouverts a augmenté de 410 en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) par rapport à l'an dernier, le nombre de séjours de 2,5 % en hospitalisation complète et de 4,4 % en hospitalisation partielle.

2. Intervention du D^r Marine JEANTET et du P^r Michel TSIMARATOS, directrice générale et directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique de l'Agence de biomédecine (ABM) ([diaporama](#))

20 000 personnes sont inscrites sur la liste d'attente d'une greffe. Chaque jour, 23 nouvelles personnes sont inscrites sur cette liste, 15 peuvent être greffées et 2,3 décèdent. Si les greffes ont commencé à repartir depuis 2023 (+ 2,5 %) et la fin de la crise COVID, dans le même temps, le nombre d'inscrits ne cesse d'augmenter (+ 5 %) du fait notamment de la croissance des maladies cardio-vasculaires. Or, une personne prélevée permet de sauver jusqu'à 6 à 7 personnes. Face à l'importance du nombre de refus de prélèvement des familles (55 % en Île-de-France pour 36 % en France), faute, bien souvent, de connaître l'avis de leur proche décédé, une mobilisation de tous les services, quelles que soient les spécialités, est donc indispensable pour développer une « culture du don ». En 2023, la mobilisation de l'AP-HP (25 % des greffes au niveau national pour 13 % des prélèvements) a permis de commencer à redresser la barre. Il convient de continuer.

[L'ABM](#) a également fait un point sur l'explosion des demandes d'assistance médicale à la procréation (AMP) et d'autoconservation des ovocytes depuis la [loi relative à la bioéthique](#) du 2 août 2021.

3. Avis sur les comptes clos, l'affectation des résultats et la décision modificative de clôture 2023 (M. Camille DUMAS) ([diaporama](#), [rapports](#))

L'AP-HP clôt ses comptes 2023 avec un déficit de 398 M€, très près donc du déficit de 406 M€ fixé dans l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2023 ([CME du 7 février 2023](#)), rectifié par la 1^{ère} décision modificative 2023 ([CME du 12 décembre 2023](#)). Ce résultat, conforme aux objectifs fixés, est obtenu malgré la compensation incomplète de nos charges, notamment des mesures salariales réglementaires et du financement de l'inflation. Ce résultat est donc obtenu grâce aux réouvertures de lits réalisées en fin d'année et aux efforts engagés sur les justes leviers de performance.

À l'unanimité des voix exprimées et deux abstentions, la CME a approuvé les comptes clos, l'affectation des résultats et la 2^e décision modificative 2023.

4. Avis sur la partie « socle » du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'AP-HP et l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) (M. Vincent MICHALOUX) ([diaporama](#), [contrat](#))

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens vise à décliner le projet régional de santé ([PRS](#)) à l'AP-HP ([CME du 9 mai 2023](#)) : orientations stratégiques, autorisations de soins, activités spécifiques et missions de service public, financements pour la réalisation de ces missions. Le « contrat-socle » présenté à la

CME constitue une première étape qui liste l'ensemble des activités reconnues au 31 décembre 2023 dans l'attente de leur actualisation en 2024 et 2025 dans le cadre de la [réforme des autorisations](#).

À l'unanimité des voix exprimées et une abstention, la CME a approuvé la partie « socle » du CPOM.

5. Préparation de l'AP-HP aux Jeux olympiques 2024 (P^r Catherine PAUGAM)

L'AP-HP aura la responsabilité de la polyclinique du village olympique et paralympique (soins non programmés pour les athlètes et leurs délégations), ainsi que des trois hôpitaux référents : Bichat pour les athlètes, Avicenne pour les médias, et l'hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) pour la « famille olympique ». Avec les autres hôpitaux franciliens, elle devra surtout répondre aux besoins de santé des Franciliens, des touristes et des visiteurs des Jeux, qui seront plus nombreux que lors d'un été normal. Il est aussi nécessaire de se préparer à toute situation sanitaire exceptionnelle éventuelle sur la période. Tous les informations pratiques pour les professionnels sont disponibles sur le site intranet de l'AP-HP (« [AP-HP Pro](#) »).

6. Feuille de route *Orbis* (M. Raphaël BEAUFRET) ([diaporama](#))

Si le taux de satisfaction des utilisateurs d'*Orbis* augmente, 62% des utilisateurs rencontrent encore des difficultés techniques (lenteur, difficultés de connexion, blocage d'écran...). La direction des services numériques (DSN) lance un plan d'actions à court terme visant les disciplines ayant les plus faibles taux de satisfaction : anesthésie, réanimation, pharmacie. Au-delà, elle travaille, en lien avec la [sous-commission Numérique](#), à une feuille de route à cinq ans visant, d'une part, à simplifier la gestion informatique des parcours de soins à partir de l'expérience des utilisateurs, d'autre part, à une bascule progressive vers une technologie web (*Care4U*), plus ergonomique et permettant une meilleure interopérabilité. Cela nécessitera toutefois de réfléchir sur une plus grande normalisation des 45 dossiers de spécialités et 14 formulaires spécifiques existant actuellement dans *Orbis*.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le 9 juillet 2024 à 15h00, précédée du bureau le 25 juin.

P^r Rémi SALOMON, le 24 juin 2024